

DEPARTEMENT
de la HAUTE VIENNE
Arrondissement de
LIMOGES
Canton de Saint-Yrieix-
La-Perche
COMMUNE DE
RILHAC-LASTOURS

Nombre de Conseillers
en exercice : 11
présents : 9
votants : 11
procurations : 2

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-deux, le 29 janvier

Le : 29 janvier 2022

Le Conseil municipal de la commune de RILHAC-LASTOURS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Jacques BARRY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22/01/2022

PRESENTS : Mesdames Claudine ARNAUD, Fabienne DACQUET
Cécile PERAIN, Messieurs Jacques BARRY, Maxence CANION,
Sébastien FISSOT, Didier GRABIAUD, Bernard RIVASSEAU,
Laurent ROUBINET.

ABSENTS : Aurélie RANOUIL (procuration donnée à Cécile PERAIN), Michel VILLARS (procuration donnée à Jacques BARRY)

Secrétaire de séance : Didier GRABIAUD

Objet : participation au financement du centre de secours de Nexon

Le Maire rappelle au conseil le projet de construction d'un nouveau Centre D'Incendie et de Secours à Nexon et la demande de la municipalité de Nexon d'une participation financière des communes du secteur d'intervention du service de secours.

Le budget prévisionnel fait ressortir un coût total des travaux évalué à 1 267 447 €

Le projet pourrait être financé à 20 % par l'Etat dans le cadre de la DETR, à 40 % par le conseil départemental, à 10 % par le SDIS, à 20 % par la commune de Nexon et 10 % par les communes du secteur.

Selon le tableau de répartition de la participation financière la plus élevée de chaque commune, la part de Rilhac-Lastours s'élève à 4593,80 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil accepte la participation financière pour la construction d'un nouveau centre de secours à Nexon, payable sur deux ans, à condition qu'il n'y ait pas de hausse de tarif au regard et en compensation des communes qui ne souhaitent pas participer.

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, en Mairie,

Le Maire, Jacques BARRY



DEPARTEMENT
de la HAUTE VIENNE
Arrondissement de
LIMOGES
Canton de Saint-Yrieix-
La-Perche
**COMMUNE DE
RILHAC-LASTOURS**

Nombre de Conseillers
en exercice : 11
présents : 9
votants : 11
procurations : 2

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-deux, le 29 janvier

Le : 29 janvier 2022

Le Conseil municipal de la commune de RILHAC-LASTOURS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Jacques BARRY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22/01/2022

PRESENTS : Mesdames Claudine ARNAUD, Fabienne DACQUET Cécile PERAIN, Messieurs Jacques BARRY, Maxence CANION, Sébastien FISSOT, Didier GRABIAUD, Bernard RIVASSEAU, Laurent ROUBINET.

ABSENTS : Aurélie RANOUIL (procuration donnée à Cécile PERAIN), Michel VILLARS (procuration donnée à Jacques BARRY)

Secrétaire de séance : Didier GRABIAUD

Objet : changement des horaires de l'éclairage public

Le Maire rappelle au conseil municipal la délibération du 27 octobre 2015 concernant la réduction de la durée de l'éclairage public.

Il souhaite réduire encore la durée d'éclairage et passer de 5h30 à 6h le matin et de 23h30 à 23h le soir pour l'extinction des lampadaires.

Pas de changement pour le secteur de la salle polyvalente et du parking attenant qui resteront éclairés le vendredi, samedi et dimanche.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme, en Mairie

Le Maire, Jacques BARRY

